

**DOSSIER DE CANDIDATURE**  
**Formation d'auxiliaire de puériculture sous statut scolaire**

Sélection rentrée Janvier 2024

**Lycée Polyvalent Jean Moulin (FCIL), Torcy**  
**6 places : parcours complet/partiel**

**Lieu de formation :**  
**Ecole de Santé – GRETA SEINE-ET-MARNE**  
**2 place Jean Vilar - 77185 Lognes**

Veuillez compléter ce dossier lisiblement (nom et prénom en lettres capitales) et le retourner de l'établissement de formation centre de sélection avant le 6 OCTOBRE 2023 par envoi postal (cachet de la poste faisant foi).

FICHE D'INSCRIPTION		
Nom	Prénom	Date de naissance
Adresse		
Ville	Code postal	Situation de famille
Téléphone (obligatoire)	Adresse électronique (obligatoire)	
FORMATION		
<input type="checkbox"/> Je suis titulaire du Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne <input type="checkbox"/> Je suis titulaire du Baccalauréat professionnel agricole Services aux personnes et aux territoires <input type="checkbox"/> Je suis titulaire d'un autre baccalauréat Préciser la série ou la spécialité :		
<input type="checkbox"/> Je ne suis pas titulaire d'un baccalauréat mais étais scolarisé(e) pour l'année 2022/2023 ou sollicite le droit au retour de formation initiale		
Nom et adresse du dernier établissement scolaire fréquenté :		
<input type="checkbox"/> Je certifie que mes réponses sont exactes et honnêtes <input type="checkbox"/> Je n'autorise pas l'affichage et/ou la mise en ligne des résultats		
Date	Signature (du représentant légal si candidat mineur)	

## CONDITIONS DE SELECTION

**Vous postulez dans un institut de formation sous statut scolaire ou par apprentissage :**

- vous devez être âgé(e) de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation ;
- vous sollicitez le droit au retour en formation défini par les articles D122- 3 – 6 à 8 du Code de l'éducation, vous devez être âgé(e) au plus de 25 ans révolus le jour de la rentrée en formation ;
- vous souhaitez suivre la formation sous statut scolaire, vous devez avoir quitté le système scolaire depuis moins d'un an ou faire valoir vos droits au retour en formation ;
- **Pour l'inscription aux parcours partiels : être titulaire du baccalauréat professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne ou du Baccalauréat professionnel agricole Services aux personnes et aux territoires à l'entrée en formation. Les élèves en terminale de ces formations peuvent présenter leur candidature.**

**Au plus tard le jour de la rentrée en formation, un certificat médical attestant que vous êtes à jour des vaccinations obligatoires et que vous ne présentez pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture établi par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé. (<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>)**

### **Vaccinations OBLIGATOIRES :**

- DTP (Diphtérie Tétanos Poliomyélite),
- BCG (Tuberculose) et dernier test tuberculitique,
- Hépatite B et sérologies (prise de sang témoignant de l'immunité Anti-Hbs Anti-Hbc)

**Vaccinations fortement recommandées :** ROR (Rubéole, Oreillons, Rougeole) Coqueluche, Varicelle (si non immunisé)

<b>PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :</b> <b>A CLASSER STRICTEMENT ET A NUMEROTER DANS L'ORDRE INDIQUE CI-DESSOUS</b> <b><u>TOUTE INCOMPLETUE CONSTATEE DANS LE DOSSIER SERA SANCTIONNEE LORS DE LA NOTATION.</u></b>		<b>Réservé au centre de sélection</b>
1. Une photocopie de la pièce d'identité recto-verso Les titres de séjour pour les ressortissants hors UE doivent être valides pour toute la période de formation	<input type="checkbox"/>	<b>DOSSIER COMPLET</b>  <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
2. Une lettre de motivation manuscrite	<input type="checkbox"/>	
3. Un curriculum vitae	<input type="checkbox"/>	
4. Un document manuscrit, de 2 pages maximum, relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.	<input type="checkbox"/>	
5. Une photocopie du diplôme ou du relevé de notes (pour les bac pro ASSP ou SAPAT).	<input type="checkbox"/>	
6. Une photocopie des bulletins scolaires de l'année de première et de terminale	<input type="checkbox"/>	
7. Les appréciations des périodes de formation en milieu professionnel (années de première <b>et</b> terminale pour les bac pro ASSP ou SAPAT)	<input type="checkbox"/>	
8. Pour les ressortissants, hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française de niveau C1.	<input type="checkbox"/>	
9. Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.	<input type="checkbox"/>	
10. Fiche d'inscription complétée (voir première page du dossier d'inscription)	<input type="checkbox"/>	

**Le dossier complet est à envoyer par courrier :**

**GRETA SEINE-ET-MARNE  
Sélection DEAP - Session Janvier 2024  
2 place Jean Vilar  
77 185 LOGNES**

**Au plus tard le Vendredi 6 octobre 2023  
(cachet de la poste faisant foi)**

### **MODALITES D'ADMISSION :**

**Dossier et entretien oral, destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat.**

*(Article 13 de l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture).*

### **LES ATTENDUS ET CRITERES NATIONAUX**

*(Annexe de l'arrêté du 07 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture).*

<b>ATTENDUS</b>	<b>CRITERES</b>
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

## DÉROULEMENT DES SÉLECTIONS ET DES INSCRIPTIONS

Dépôt des dossiers complets	<b>Du 3 juillet au 6 octobre 2023</b>
Clôture des inscriptions	<b>6 octobre 2023 (cachet de la poste faisant foi)</b>
Jurys de sélection : examen des dossiers	<b>Du 9 octobre au 13 novembre 2023</b>
Jury d'admission	<b>Au plus tard le 17 novembre 2023</b>
Communication des résultats avec affichage des résultats et publication sur les sites internet des lycées	<b>Mardi 21 novembre 2023 à 10h00</b>
Validation des inscriptions	<b>Jusqu'au 30 novembre 2023</b>
<b>Pré-rentree OBLIGATOIRE</b>	<b>Vendredi 5 janvier 2024</b>
Rentrée scolaire	<b>Le 8 janvier 2024</b>

## PRESENTATION DU METIER D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et des soins adaptés à l'évolution de l'état clinique visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant.

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de pathologies chroniques ou en situation de risque d'exclusion ou de maltraitance.

L'auxiliaire de puériculture travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales, notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile, ou dans le cadre de structure de prévention et de dépistage.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité, les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

Par la formation professionnelle continue, l'auxiliaire de puériculture peut s'orienter vers d'autres métiers paramédicaux (infirmier, aide-soignant, assistant de régulation médicale...).